

M^{me} Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance collective

Assurance collective : trucs pour limiter les hausses de coûts

Lors du renouvellement annuel du régime d'assurance collective, l'assureur utilise les primes qui ont été payées et les réclamations remboursées au cours de la dernière année pour établir la tarification requise pour la prochaine année.

Les taux alors proposés reflètent l'utilisation du régime par les employés; si les réclamations remboursées sont plus élevées que les primes payées, il y a augmentation.

Il n'y a pas de secret, c'est mathématique!

**Prime = réclamations
+ frais d'administration
de l'assureur**

Saviez-vous que comme personne assurée par le régime, vous pouvez contribuer à limiter la progression des coûts en adoptant de bonnes habitudes de consommation? Voici quelques trucs qui permettent d'économiser individuellement, tout en ayant un impact sur les coûts assumés collectivement.

Achetez une plus grande quantité de médicaments à la fois. Les médicaments pris régulièrement pour des problèmes de santé chroniques et stables, comme ceux prescrits pour le diabète ou le cholestérol, peuvent être achetés tous les trois mois plutôt qu'une fois par mois. Les honoraires des pharmaciens étant moins élevés pour un approvisionnement de trois mois, il vous en coûtera moins cher, tout en réduisant la portion remboursée par l'assureur.

Bon à savoir! Si votre régime prévoit un ticket modérateur (franchise par médicament), le renouvellement pour trois mois vous permettra d'économiser sur le paiement des tickets modérateurs, puisqu'il vous en coûtera un ticket plutôt que trois si vous renouvelez chaque mois. Faites le calcul; économie assurée!

Comparez les prix. Le prix d'un même médicament varie d'une pharmacie à l'autre en raison des honoraires professionnels du pharmacien. Magasinez vos médicaments, surtout ceux pris sur une base régulière. Payer moins cher pour vos médicaments réduit la portion que vous payez et celle remboursée par l'assureur.

Bon à savoir! Plusieurs assureurs, dont Desjardins Assurances et Beneva, rendent disponibles des comparateurs de pharmacies vous permettant de comparer les prix d'une pharmacie à l'autre dans votre région.

Demandez la version générique du médicament prescrit. Un médicament générique est une copie moins coûteuse d'un médicament d'origine, mais tout aussi efficace et sécuritaire. Façon facile d'économiser!

N'hésitez pas à demander au médecin le traitement le plus abordable et le plus efficace qu'il peut recommander. On assiste à l'arrivée sur le marché de nouveaux médicaments très coûteux moussés par des campagnes de publicité des compagnies pharmaceutiques. Si vous n'avez pas de problème avec le médicament que vous utilisez déjà, n'hésitez pas à discuter avec votre médecin de la nécessité de payer plus cher pour arriver au même résultat.

Évitez le gaspillage. Respecter la posologie et observer le traitement permet d'éviter la prise de médicaments additionnels.

Soumettez vos demandes au bon payeur. Qu'il s'agisse de médicaments ou d'autres soins de santé, si les frais sont engagés à la suite d'un accident de travail, d'une lésion professionnelle ou d'un accident de la route, il est important qu'ils soient soumis au bon payeur (CNESST, SAAQ, IVAC).

Utilisez votre régime comme si vous n'aviez pas d'assurance! Demandez-vous si le service ou le soin serait utilisé de la même façon si vous n'étiez pas assuré (nécessaire d'un point de vue médical? Utilisé moins fréquemment?).

Enfin, **avoir une bonne hygiène de vie** (bien manger, bien dormir, bouger) aide à prévenir certains problèmes de santé chroniques et à maintenir une bonne santé physique et mentale.

Chaque dollar économisé a un impact sur les remboursements de l'assureur et, au bout du compte, sur les primes payées. L'employeur paie une portion de ces primes, c'est donc vous qui assumez la différence. Adopter de bonnes habitudes permet de générer des économies récurrentes et ainsi limiter les hausses de coûts. **Consommer intelligemment peut être payant!**

Pour toute question concernant le régime d'assurance collective, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 951-3343, poste 1250, ou à mjpelletier@fqm.ca. C'est avec plaisir que nous vous répondrons.